

Synopsis de formation

BPJEPS ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

*Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
Spécialité Activités Physiques pour Tous*

Mise à jour 08/02/2021

Niveau de diplôme

- Diplôme de niveau 4¹, délivré par le Ministère chargé des sports et de la jeunesse

Modalités de formation

- Formation en alternance sur 2 ans : 898 h en centre de formation et 500 h (minimum) en structure professionnelle
- En formation initiale ou formation professionnelle continue

Financement de la formation

- Devis réalisé suivant le profil : contrat d'apprentissage, financement via OPCO, CPF, Pôle Emploi...

Prérequis

- Être âgé(e) de 18 ans dans la 1^{ère} année de formation
- Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques - Niveau 1)
- Satisfaire aux Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF)

Qualités attendues

- Culture et pratiques sportives
- Goût pour l'animation, la pédagogie et la transmission des savoirs
- Exemplarité, rigueur et éthique professionnelle

Objectifs et compétences visées de la formation

Aux termes de sa formation, l'éducateur sportif aura acquis et ou développé les compétences liées à l'encadrement et à l'animation des « activités physiques pour tous ».

Il sera capable de mettre en œuvre en autonomie et en toute sécurité dans le domaine des « activités physiques d'entretien corporel », des « activités et jeux sportifs » et des « activités physiques en espace naturel » les compétences suivantes :

- encadrer des groupes et conduire des actions d'animation des activités physiques pour tous ;
- organiser et gérer des activités physiques pour tous ;
- communiquer sur les actions de la structure ;
- participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités physiques pour tous.

¹ Formation de niveau baccalauréat (général, technologique ou professionnel), brevet de technicien ou brevet professionnel : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F199>

Organisation de la formation

La formation dispensée par FORMASAT se réalise en alternance sur 2 ans : 2 jours en centre de formation (Formasat) et 3 jours au sein d'une structure professionnelle, ainsi que 3 semaines « bloquées » par an en centre de formation.

La formation est organisée autour de 3 domaines : Professionnel, Pédagogique et Technique, composés chacun de 6 cycles, répartis sur les 2 années.

La programmation de ces cycles suit une logique d'évolution progressive et adaptée des apprentissages des connaissances et compétences attendues lors de la certification.

Moyens pédagogiques et techniques

Équipe pédagogique :

- A Formasat, chaque BP est encadré par un coordonnateur, accompagné d'une équipe de formateurs et d'un facilitateur. Le référent de l'apprenant est le coordonnateur de son BP.
- Au sein de sa structure, chaque apprenant est encadré par un tuteur ou maître d'apprentissage.

Méthodes pédagogiques conçues et mises en oeuvre autour de 4 modalités didactiques :

- Cours magistraux
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques
- Pédagogie simulée et mises en situation avec un public réel

Moyens techniques :

- FORMASAT dispose, pour ses enseignements théoriques, de salles de cours équipées de vidéoprojecteurs et tableaux. Des ordinateurs sont mis à disposition des apprenants dans une salle dédiée. Les formateurs disposent, en outre, de tablettes pour gérer les émargements en ligne, le suivi du programme et les actions de la formation.
- Les enseignements de pratiques sportives sont assurés dans des infrastructures extérieures, au sein de gymnases et de salles de sport, selon des conventions ou partenariats passés.
- Une plateforme FOAD et des outils numériques.

Modalités d'évaluation

- Évaluations diagnostiques au début de la formation et au début de chaque cycle : évaluations du niveau des apprenants servant de repères pédagogiques afin d'organiser les apprentissages et la progression pédagogique adaptée.
- Évaluations formatives tout au long du cursus de la formation, à la fin de chaque cycle : vérification des acquis – savoirs, savoir-faire et savoir-être, et validation de l'évolution des compétences dans le but d'assurer le suivi de chacun et de mettre en place des actions de régulation si nécessaire

Certifications

Le BPJEPS APT est composé de 4 Unités Capitalisables (UC). Il est obtenu par la certification de ces 4 UC :

- **UC1** : Encadrer tout public dans tout lieu et toute sécurité

- **UC2** : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- **UC3** : Conduire un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « Activités physiques pour tous »
- **UC4** : Mobiliser les techniques de la mention « Activités physiques pour tous pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

Modalités de certification (cf Processus d'Évaluation Certificative du dossier d'habilitation)

	Domaine Professionnel UC 1 et 2	Domaine pédagogique UC 3	Domaine technique UC 4
Lieu	A Formasat	En structure	A Formasat
Date	Selon le Processus d'Évaluation Certificative en vigueur	Attention 2 certifications Selon le Processus d'Évaluation Certificative en vigueur	Selon le Processus d'Évaluation Certificative en vigueur
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dossier ■ Présentation illustrée ■ Entretien 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Document écrit ■ Animation de séance Entretien 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Animation de séance ■ Entretien
Dépôt du dossier	Au plus tard 3 semaines avant	Au plus tard 3 semaines avant	Pas de dossier
Durée	40 minutes maximum <ul style="list-style-type: none"> ■ Présentation de 20 min minimum ■ Entretien de 20 min maximum 	2h30 maximum <ul style="list-style-type: none"> ■ Animation de séance de 45 min minimum (2h maximum) ■ Entretien de 15 min maximum sur le dossier et de 15 min maximum sur le cycle 	2h30 maximum <ul style="list-style-type: none"> ■ Animation de séance de 45 min minimum (2h maximum) ■ Entretien de 30 min maximum
Rattrapage	Dans les mêmes conditions <i>Selon le Processus d'Évaluation Certificative en vigueur</i>	Dans les mêmes conditions <i>Selon le Processus d'Évaluation Certificative en vigueur</i>	Dans les mêmes conditions <i>Selon le Processus d'Évaluation Certificative en vigueur</i>

Perspectives d'emploi

- **Structures associatives** : clubs sportifs, professionnels, fédérations, comités et ligues sportives...
- **Fonction publique** : collectivités territoriales (mairies, EPCI...), secteur scolaire et périscolaire...
- **Structures privées** : centres de vacances, bases de loisirs et touristiques, comités d'entreprise, EHPAD...